Notice de confidentialité pour les élèves

Version du 12 novembre 2026 · Traduction à titre informatif. Seule la version allemande fait foi.

De quoi s'agit-il ?

Il existe un programme sur internet que votre école utilise. Il s'appelle SchuleVernetzt. Vos enseignants s'en servent pour tenir le cahier de classe et pour saisir les notes, par exemple. Vos parents peuvent s'en servir pour dire à l'école que vous êtes malade.

Votre école en est responsable. Une entreprise appelée SavePaperwork, à Augsbourg, fournit le programme. Elle n'a le droit de faire avec vos données que ce que l'école lui demande de faire.

Qu'est-ce qui est enregistré sur vous ?

- Votre prénom, votre nom et votre classe.
- Si vous étiez en cours, absent ou en retard.
- Des notes dans le cahier de classe, par exemple des félicitations ou des devoirs oubliés.
- Vos notes et votre bulletin.
- Les déclarations d'absence que vos parents envoient. Parfois aussi un mot du médecin.

Votre date de naissance, votre adresse et vos photos ne sont pas enregistrées. Vous n'avez pas de compte à vous dans SchuleVernetzt. Avec le lien de classe, vous voyez seulement l'emploi du temps, les remplacements et les devoirs. Vous ne voyez aucun nom.

Qui voit tout cela ?

Seulement les personnes de votre école qui en ont besoin pour leur travail : vos enseignants, votre professeur principal, le secrétariat et la direction de l'école. Vos parents voient vos déclarations d'absence, mais pas le cahier de classe. Personne ne reçoit vos données pour de la publicité.

Pendant combien de temps ?

Il y a une durée limite pour chaque sorte de données. Ensuite, les données sont supprimées. Les déclarations d'absence et le cahier de classe sont supprimés après un an ou plus. L'école doit conserver très longtemps une copie de votre dernier bulletin. Ainsi, vous pourrez encore prouver plus tard ce qui y figurait. Lorsque vous ouvrez les pages, l'entreprise sur les ordinateurs de laquelle fonctionne SchuleVernetzt enregistre l'adresse internet de votre appareil (adresse IP) jusqu'à 90 jours. Cela aide à trouver les pannes et à repousser les attaques.

Qu'avez-vous le droit de faire ?

Vous pouvez demander ce qui est enregistré sur vous. Vous pouvez demander qu'une information fausse soit corrigée. Pour cela, adressez-vous à votre professeur principal ou à la direction de l'école. Vous pouvez venir avec vos parents si vous le souhaitez. Si vous pensez que quelque chose ne va pas, vous pouvez aussi vous plaindre auprès de l'autorité de protection des données de votre Land.